MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis) [1]

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

BASES DE LA GRAVURE - NIVEAU 2 (1)

CODE DE L'U.E. (2):	61 11 16 U21 C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3):	**601**

La présente demande émane du réseau:

O (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	**O** (4) Libre subventionné confessionnel
X (4) Officiel subventionné	**O** (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) . Monsieur Roberto GALLUCCIO, Administrateur délégué

Date et signature (1) : .....

[1] Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° **1** (.3.. page(s) (1)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n°**2** (4 page(s) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	**O** (4) du niveau inférieur	**X** (4) du niveau supérieur
de	**X** (4) transition	**O** (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° **3** (5 pages) (1)

5. Programme:

5.1. Etudiant Repris en annexe n°**4** (.6.. page(s) (1)
5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **5** (.7..page(s) (1)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° **6** (.8. page(s) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	**Classement du(des) cours** (1) (5)	**Code U** (1) (5)	**Nombre de périodes** (1)	**Code fonction** (1)
Techniques de base de la gravure en creux	CT	B	40	
Atelier de la gravure en creux	PP	L	56	
Part d'autonomie		P	24	
Total des périodes			120	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° **7** (...page(s) (1)

---

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~REFUS D'ACCORD (4)~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : .....28/05/2021.....Signature : p.o. Pierre Duchatelet
Inspecteur

Instructions

(1) A compléter
(2) Réservé à l'administration
(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.
(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- d'acquérir les techniques de base de création d'une gravure en creux en tenant compte des critères techniques ;
- de s'exprimer de manière personnelle et originale à travers une gravure en creux.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités :

à partir d'un sujet choisi par l'étudiant et avalisé par le chargé de cours, dans le respect des consignes données, des règles de base du dessin, des normes de proportions, de perspectives, des règles de base de la gravure en relief, de l'encrage, de l'impression et des règles environnementales relatives à son travail

- réaliser le croquis d'un projet de gravure ;
- reproduire le croquis sur le support approprié ;
- graver le croquis en utilisant une des techniques en relief (xylogravure, linogravure, ...) ;
- encrer et imprimer les gravures.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'U.E. « Bases de la gravure – Niveau 1 »

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

à partir d'un sujet choisi par l'étudiant et avalisé par le chargé de cours, dans le respect des consignes données, des règles de base du dessin, des normes de proportions, de perspectives, des règles de base de la gravure en « creux », de l'encrage, de l'impression et des règles environnementales relatives à son travail

- de réaliser une gravure en creux sur un support approprié ;
- de créer une ou plusieurs matrice(s) de gravure en utilisant la technique en « creux ;
- d'encrer, désencrer et imprimer la gravure.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau de précision du vocabulaire technique utilisé,
- le degré de pertinence des solutions techniques proposées,
- la qualité et la précision du travail.

4. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable :

4.1. En Techniques de base de la gravure en creux :

- de s'approprier et de définir le vocabulaire spécifique des techniques en « creux » (techniques directes et additives, pointe sèche, manière noire, ...);
- d'identifier les différentes techniques inhérentes à la gravure en creux ;

4.2. En Atelier de la gravure en creux :

à partir d'un sujet avalisé par le chargé de cours, dans le respect des consignes données, des règles de base de dessin et de la gravure et des règles environnementales relatives à son travail

- de réaliser une gravure en creux directement sur un support approprié (lino, bois, plaque de cuivre ou de zinc) ;
- de réaliser une ou plusieurs matrice(s) en utilisant une technique en « creux » adaptée au travail et en format libre par le biais de l'eau forte et la matière noire ;
- d'encrer, désencrer et d'imprimer la gravure.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour l'activité d'enseignement en « atelier de la gravure », il est recommandé de ne pas dépasser un étudiant par poste de travail.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt : **09/05/2021**
Date d'approbation :

« BASES DE LA GRAVURE – NIVEAU 2 »

Date d'application :
Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
611116021C1	601	Bases de la gravure – Niveau 2			NEANT